

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : 11

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : 11

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : 8

Accusé de réception en préfecture
067-216705426-20141117-20141117-201471
-DE
Date de télétransmission : 17/11/2014
Date de réception préfecture : 17/11/2014

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/71

Objet : Mise en place d'une exonération à la taxe d'aménagement : abris de jardin

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2011/45 du 14 octobre 2011 instaurant la taxe d'aménagement modifiée par la délibération n° 2011/60 du 14 décembre 2011 ;

Considérant que l'article L.331-9 du code de l'urbanisme prévoit que les organes délibérants des communes peuvent par délibération exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardins ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés ;

DECIDE d'exonérer de la taxe d'aménagement tout abri de jardin soumis à déclaration préalable dans toutes les zones du Plan Local d'Urbanisme (UA, UB, AU, A, UL, AUL et N).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.



Le Maire
Alain NORTH